

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fenbendazole Paste Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Kilsheelan
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

fenbendazole

Étiquetage supplémentaire

EUH208	Contient Cinnamaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 899083-00027 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 16.09.2016

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
fenbendazole	43210-67-9 256-145-7	Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 (Foie, Estomac, Sys- tème nerveux, Gan- glions lymphatiques) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 10 - < 20
Éthanol#	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentra- tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	< 0,1
Malonate de diéthyle#	105-53-3 203-305-9	Eye Irrit. 2; H319	< 0,1
2-Furaldéhyde#	98-01-1 202-627-7 605-010-00-4	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxi-	>= 0,0025 - < 0,025

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 899083-00027 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 16.09.2016

		cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 108 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 1 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	
Cinnamaldéhyde#	104-55-2 203-213-9 606-155-00-6	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1A; H317 ≥ 0,01 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.260 mg/kg	< 0,01
Isovaléraldéhyde#	590-86-3 209-691-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411	≥ 0,0002 - < 0,0025
Acétaldéhyde#	75-07-0 200-836-8 605-003-00-6	Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H335 Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 661 mg/kg	< 0,1
Trans-hex-2-ène-1-ol#	928-95-0 213-191-2	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071	< 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Substance volontairement divulguée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8). |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|---|
| Risques | : | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---------|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche |
|--------------------------------|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|---|
| Mesures d'ordre technique | : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale | : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Mesures d'hygiène | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
| Précautions pour le stockage en commun | : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Gaz |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Donnée non disponible |
|--------------------------------|-------------------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 899083-00027 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 16.09.2016

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
fenbendazole	43210-67-9	TWA	100 µg/m ³ (OEB 2)	Interne
Glycérine	56-81-5	VLE 8 hr (Brouillard)	10 mg/m ³	BE OEL
Éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m ³	BE OEL
2-Furaldéhyde	98-01-1	VLE 8 hr	2 ppm 8 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
Acétaldéhyde	75-07-0	VLE 8 hr	25 ppm 46 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propylèneglycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m ³
Glycérine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	229 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m ³
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	380 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	267 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m ³
2-Furaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,8 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	152 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 899083-00027 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 16.09.2016

			miques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	136 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
Cinnamaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,204 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,513 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,543 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,625 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
fenbendazole		0,0001 mg/l
Propylèneglycol	Eau douce	260 mg/l
	Eau douce - intermittent	183 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	57,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	50 mg/kg poids sec (p.s.)
Glycérine	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,33 mg/kg poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 899083-00027 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 16.09.2016

		sec (p.s.)
	Sol	0,141 mg/kg poids sec (p.s.)
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg / kg
2-Furaldéhyde	Eau douce	0,033 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	35,3 Aliments mg / kg
Cinnamaldéhyde	Eau douce	0,021 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,21 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,021 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,002 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,004 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas de confinement particulier.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des con-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

		ditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées. Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.
Protection des mains		
Matériel	:	Gants résistant aux produits chimiques
Protection de la peau et du corps	:	Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Protection respiratoire	:	Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. Le filtre doit être conforme à NBN EN 14387
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	pâte
Couleur	:	blanc à blanc cassé
Odeur	:	de cannelle
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 6 - 8

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

II Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg
DL50 (Souris): > 10.000 mg/kg

Éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 116,9 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 15.800 mg/kg

Malonate de diéthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-Furaldéhyde:

II Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 108 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Cinnamaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.200 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.260 mg/kg

Isovaléraldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.740 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 42,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.534 mg/kg

Acétaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 661 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.540 mg/kg

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Malonate de diéthyle:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

2-Furaldéhyde:

Résultat	: Irritation de la peau
Remarques	: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Cinnamaldéhyde:

Espèce	: Epiderme humain
Résultat	: Irritation de la peau

Isovaléaldéhyde:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Irritation légère de la peau

Acétaldéhyde:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Espèce	: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	: OCDE ligne directrice 431
Résultat	: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Éthanol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Malonate de diéthyle:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

2-Furaldéhyde:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Cinnamaldéhyde:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Isovaléraldéhyde:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Acétaldéhyde:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques	: Sur base de la corrosivité cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Type de Test	: Essai de gonflement de l'oreille de souris (MEST)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Résultat	: négatif

Malonate de diéthyle:

Type de Test	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

2-Furaldéhyde:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif

Cinnamaldéhyde:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: positif

Evaluation	: Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
------------	--

Isovaléraldéhyde:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: positif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation	: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
------------	---

Acétaldéhyde:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Génotoxicité in vitro :

- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Type de Test: Réparation de l'ADN
Résultat: négatif
- Type de Test: Aberration chromosomique
Résultat: négatif
- Type de Test: test in vitro
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: équivoque

Éthanol:

Génotoxicité in vitro :

- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo :

- Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Malonate de diéthyle:

Génotoxicité in vitro :

- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-Furaldéhyde:

Génotoxicité in vitro :

- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 11.0	Date de révision: 17.06.2025	Numéro de la FDS: 899083-00027	Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée: 16.09.2016
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

	de mammifères Résultat: positif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: positif
	Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro Résultat: positif
	Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
	Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Cinnamaldéhyde:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 11.0	Date de révision: 17.06.2025	Numéro de la FDS: 899083-00027	Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée: 16.09.2016
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Résultat: négatif

Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Isovaléraldéhyde:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Acétaldéhyde:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: positif

Type de Test: test du micronoyau in vitro

Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

	Résultat: positif
	Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
	Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test du micronucleus in vivo
	Espèce: Rat
	Voie d'application: Injection intrapéritonéale
	Résultat: positif
	Type de Test: Échange de chromatides soeurs sur moelles osseuses de mammifères
	Espèce: Souris
	Voie d'application: Injection intrapéritonéale
	Résultat: positif
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Résultat(s) positif(s) de tests de mutagenicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères.

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
	Méthode: OCDE ligne directrice 471
	Résultat: négatif
	Type de Test: test du micronoyau in vitro
	Méthode: OCDE ligne directrice 487
	Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
	Espèce: Souris
	Voie d'application: Injection intrapéritonéale
	Méthode: OCDE ligne directrice 474
	Résultat: négatif
	Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Espèce	: Souris
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 2 années
NOAEL	: 405 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 années
NOAEL	: 5 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif
Organes cibles	: Ganglions lymphatiques, Foie

2-Furaldéhyde:

Espèce	: Souris
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 103 semaines
Méthode	: OCDE ligne directrice 451
Résultat	: positif
Remarques	: Le mécanisme et le mode d'action ne sont pas pertinents pour l'être humain.

Espèce	: Hamster
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 52 semaines
Résultat	: négatif

Espèce	: Souris
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 47 semaines
Résultat	: positif

Cancérogénicité - Evaluation	: Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux
------------------------------	---

Cinnamaldéhyde:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 106 semaines
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Souris
Voie d'application	: Injection intrapéritonéale
Durée d'exposition	: 24 semaines
Résultat	: négatif

Isovaléraldéhyde:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 2 années
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Acétaldéhyde:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 121 semaines
Résultat	: positif

Cancérogénicité - Evaluation	: Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences sur des animaux
------------------------------	---

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

fenbendazole:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: par voie orale (alimentation) Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg Fertilité: LOAEL: 45 Poids corporel mg / kg Résultat: Incidences sur la fécondité.
-------------------------	---

Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement Espèce: Chien, femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: LOAEL: 100 Poids corporel mg / kg Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés., Aucune incidence tératogène.
--	--

	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg Résultat: Fœtotoxicité.
--	---

	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: LOAEL: 63 Poids corporel mg / kg
--	--

	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 120 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Malonate de diéthyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-Furaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Cinnamaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Acétaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Effets sur le développement du fœtus

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus

Type de Test: Développement embryotoxique
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Furaldéhyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Isovaléraldéhyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Acétaldéhyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

fenbendazole:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie, Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

2-Furaldéhyde:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

fenbendazole:

Espèce : Rat
LOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Sem.
Organes cibles : Reins, Foie

Espèce : Rat
NOAEL : > 2.500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 30 jours
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Rat
LOAEL : 1.600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Système nerveux central
Symptômes : Tremblements

Espèce : Chien
NOAEL : 4 mg/kg
LOAEL : 8 mg/kg
Durée d'exposition : 6 mois
Organes cibles : Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques

Éthanol:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.730 mg/kg
LOAEL : 3.200 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

2-Furaldéhyde:

Espèce : Rat
NOAEL : 53 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Cinnamaldéhyde:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 200 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 12 Sem.

Acétaldéhyde:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 125 mg/kg
LOAEL	: 675 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 28 jours

Espèce	: Rat
NOAEL	: 0,3 mg/kg
LOAEL	: 1 mg/kg
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 13 Sem.

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 100 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 98 jours
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

fenbendazole:

|| Ingestion : Symptômes: Halètement, Salivation, anorexie, Diarrhée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

fenbendazole:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,009 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,0088 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,00113 mg/l Durée d'exposition: 21 jours Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10

Éthanol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14.200 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5.012 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 5.800 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: >= 79 mg/l Durée d'exposition: 100 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

	Espèce: Oryzias latipes (médaka)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 9,6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Malonate de diéthyle:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 12 - 17 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 179 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 800 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 115 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 3.097 mg/l Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38 412 Part 8

2-Furaldéhyde:

Toxicité pour les poissons	: CE50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 29 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 29 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)): 2,7 mg/l Durée d'exposition: 8 jr
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : 760 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,33 mg/l Durée d'exposition: 12 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,9 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Cinnamaldéhyde:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,15 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,21 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 16,09 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : 71 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: ISO 8192

Isovaléraldéhyde:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 3,25 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 177 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 137,37 mg/l Durée d'exposition: 96 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 101,83 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 310 mg/l Durée d'exposition: 17 h Méthode: DIN 38 412 Part 8

Acétaldéhyde:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 30,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 57,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 163 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 226 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Éthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 84 %
Durée d'exposition: 20 jr

Malonate de diéthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 99 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-A

2-Furaldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 93,5 %
Durée d'exposition: 14 jr

Cinnamaldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Isovaléraldéhyde:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 49,5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Acétaldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301C

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

fenbendazole:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,32

Éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35

Malonate de diéthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,96

2-Furaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,83
Remarques: Calcul

Cinnamaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,107

Isovaléraldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,5

Acétaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,45

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,61
Remarques: Calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

II

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

fenbendazole:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 3,8 - 4,7
Méthode: FDA 3.08

Éthanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 0,2

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3082
ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fenbendazole)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fenbendazole)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fenbendazole)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (fenbendazole)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (fenbendazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable (Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1	DANGERS POUR	Quantité 1	Quantité 2
	L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H224	: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

H361fd	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	899083-00027	Date de la première version publiée: 16.09.2016

ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Repr. 2	H361fd
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR